

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES  
(C.C.T.P.)**

Ville de JEUMONT  
Centre administratif Georges Pompidou  
Boulevard de Lessines  
59460 JEUMONT

**OBJET DU MARCHÉ** : INSTALLATION ET ANIMATION DE JEUX ET  
STRUCTURES GONFLABLES EN PÉRIODE ESTIVALE

INSTALLATION - ANIMATION – SURVEILLANCE - DÉMONTAGE.

*Date limite de réception des offres : le 14 MAI 2012 à 17 h*

## **Article 1 – Objet du marché**

### **1.1 Préambule**

Dans le cadre de la période estivale 2012, (juillet et août), la ville souhaite faire appel à un prestataire pour l'installation et l'animation de jeux et structures gonflables pour les enfants sur le 2 sites :

- le 07 juillet 2012 : Place de la République à l'occasion de la manifestation « Nos Quartiers d'Eté »,
- du 16 juillet 2012 au 19 août 2012 (inclus) sur le site du Watissart

### **1.2 Nature du Marché**

Le Marché comprend :

- l'installation des structures gonflables,
- l'animation de ces structures,
- le démontage complet de l'équipement chaque fin de journée,
- le stockage sous la responsabilité du prestataire,
- la surveillance des structures.

### **1.3 Spécifications au Marché**

#### **Spécifications :**

- Le nombre d'animations doit être au moins égal à 5 par jour.
- L'ensemble des structures gonflables doit être installé sous la forme d'un village fermé de manière à réguler et mesurer la fréquentation.
- L'installation complète doit être opérationnelle quotidiennement à partir de 13h30.
- L'ensemble des équipements présents sur le site doit répondre aux normes en matière de sécurité des personnes.
- Le matériel doit être démonté à 20 h.
- Les animations proposées doivent être adaptées aux conditions climatiques de façon à respecter l'intégrité physique des usagers.
- La maintenance du dispositif doit être assurée par le prestataire.
- Un volet d'animations musicales devra être présent pendant l'ouverture au public.

### **1.4 Travaux à la charge de la commune :**

- La commune se charge d'alimenter l'installation en eau électricité (380V et 15 A)
- La commune se chargera de la mise à disposition d'un animateur pour seconder le responsable des structures.
- La commune assurera la conformité du site en matière de sécurité.

### **1.5 Présentation des offres**

En plus des documents contractuels, le titulaire du marché devra fournir, au minimum, comme documents écrits :

- les documents descriptifs des animations proposées sous forme de tableau de bord,
- les offres de tarifications détaillées,
- les offres de services détaillés.

### **Article 2 – DELAIS ET MODALITES D'EXECUTION**

La prestation de service N°1 doit prendre effet le 07 juillet 2012 à 13h30 et ce jusqu'à 18h30 et la prestation de service N°2 doit prendre effet à compter du 16 juillet 2012 à 13h30 et ce jusqu'au 19 août 2012 à 18h30 inclus, soit 35 jours.

### **Article 3 - OPERATIONS DE VERIFICATIONS / ADMISSIONS**

Des vérifications de l'exécution des prestations et de fourniture des matériels et solutions applicatives seront réalisées par les services du pôle vie sociale de la ville tout au long des prestations sur la base des engagements de départ.